

Comment le chrétien est « délié de la loi », par son union avec Christ

Lisez Romains 7

M.E. 1863 pages 241-256

À partir du chapitre 4 de cette épître, l'apôtre développe la grande doctrine de la puissance de la résurrection en rédemption et en justification ; il nous dit, non seulement comment Dieu accepte le sang de Jésus comme satisfaction pour nos péchés, mais comment Il agit en puissance sur l'homme, même quand celui-ci est mort : d'abord en ressuscitant Christ ; et ensuite, en vivifiant le croyant par Son Esprit, par cette même puissance divine qui a ressuscité Christ d'entre les morts. L'apôtre s'empare de ce grand principe et, dans le chapitre 5, il en fait l'application non seulement à l'abolition du péché, mais aussi à l'acceptation de la personne du fidèle. Dans le chapitre 6 il l'applique à la vie pratique : « Demeurerons-nous dans le péché, afin que la grâce abonde ? » (v. 1). Non, dit-il, un homme mort ne continuera pas de pécher, ou bien, autrement, il n'est pas mort, liant ainsi notre abandon du péché — non à un *motif*, à l'amour de Christ qui nous étreint — mais à la mort et à la résurrection.

Dans le chapitre qui nous occupe aujourd'hui, Paul applique à la loi cette même doctrine de la mort et de la résurrection. C'est là le point qui est développé ici, et non pas la question de savoir si l'Écriture nous présente ou non, dans ce passage, l'expérience d'un homme renouvelé. Quelque nouvelle que soit ma nature, si je suis encore sous la loi, la loi me condamne, et l'unique effet qui résultera pour moi de cette position, c'est que j'aurai une telle conscience de la sainteté de Dieu, que je me sentirai perdu. Placer un homme sous la loi, c'est le placer sous la malédiction, non que la loi soit mauvaise, mais parce qu'aucun homme ne peut l'accomplir.

Mais, direz-vous, je fais usage de la loi non pour ma justification, mais pour ma sanctification. — Je réponds : Vous ne pouvez pas user de la loi comme il vous plaît ; c'est la loi qui fera de vous ce qu'elle voudra. Si vous ne lui obéissez pas, elle vous maudira. La loi est sainte en elle-même, mais elle n'a aucun pouvoir pour sanctifier. L'effet de l'usage de la loi, c'est de placer l'homme sous la malédiction, ainsi qu'il est écrit : « Maudit est quiconque ne persévère pas dans toutes les choses qui sont écrites dans le livre de la loi pour les faire » (Deut. 27, 26 ; Gal. 3, 10). La loi est bonne si l'homme s'en sert justement. Vous ne diriez jamais que la loi est « bonne », si vous êtes sous la loi ; car quel est l'homme qui ne l'a pas violée ? Quel est l'homme qui n'a pas convoité ? La loi est une bonne arme, mais elle n'a pas de poignée. Si je m'en sers pour condamner les autres, il faut d'abord que je me condamne moi-même. La loi est une arme aussi meurtrière pour celui qui la manie que pour celui contre qui on s'en sert. Ainsi, lorsqu'il s'agit de la femme adultère, par exemple, les scribes et les pharisiens pensaient que de quelque manière que Christ agît, Il se trouverait dans un fâcheux dilemme ; mais ils firent l'expérience que la loi dont ils se servaient pour condamner la femme, les condamnait eux-mêmes aussi bien qu'elle. Christ les laisse user de la loi ; puis quand celle-ci les a tous condamnés, Il introduit la grâce. La loi est donnée pour les iniques (1 Tim. 1, 9). À quoi sert-il de dire à un homme juste : « Tu ne convoiteras pas » ? Si la convoitise n'est pas en lui, le commandement lui est inutile ; et si la convoitise est là, que peut faire la loi, sinon le condamner et nier sa justice ? La loi n'a jamais été donnée qu'à cet effet, et s'il en est ainsi, nous devrions comprendre pleinement ce que c'est que d'être « délié de la loi ».

« Ignorez-vous donc, frères (car je parle à gens qui entendent ce que c'est que la loi), que la loi a de l'autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ? Car la femme qui est

soumise à un mari, est liée à son mari par la loi, tandis qu'il vit, mais si le mari meurt, elle est déliée de la loi du mari. Ainsi donc, le mari étant vivant, elle sera appelée adultère, si elle est à un autre homme; mais si le mari meurt, elle est libre de la loi, de sorte qu'elle n'est pas adultère en étant à un autre homme. C'est pourquoi, mes frères, vous aussi vous êtes morts à la loi par le corps du Christ, pour être à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous portions du fruit pour Dieu » (v. 1-4). L'apôtre s'empare ici du principe de la résurrection et l'applique à la loi. « La loi », dit-il au Juif, ou à tout autre homme sous la loi, « la loi a été votre premier mari, mais maintenant vous en avez un autre, la mort vous ayant délié du premier; et vous êtes ressuscité en Christ ». Nous ne sommes pas corporellement ressuscités, mais nous avons part à la mort et à la résurrection de Christ. La loi est un mari; — Christ ressuscité est un autre mari. Nous ne pouvons pas avoir les deux maris en même temps. La loi nous oblige à n'en avoir qu'un. Eh bien! la loi fut mon premier mari; mais j'en suis délivré par la mort. La loi me tue: je meurs; et les droits de la loi sont anéantis; — le lien est rompu. Et comment? — car il est doux de le constater. Ce n'est pas que nous soyons morts personnellement; ce n'est pas que la loi ait jamais été abrogée, car c'est chose impossible. Mais nous sommes morts à la loi par le corps de Christ (v. 4), parce que la malédiction de la loi a été placée tout entière sur Christ. Il est mort sous la malédiction. La loi a usé ses armes en frappant Christ. Elle a fait contre Lui tout ce qu'elle pouvait en fait de malédiction, elle s'est épuisée elle-même entièrement contre Christ, et Christ en est sorti par la résurrection. Il était parfait, toutefois ayant été fait péché pour nous, la loi fit tomber la malédiction sur Lui; et que peut-elle faire de plus que de Le maudire? Et maintenant qu'Il est ressuscité, que peut-elle Lui faire? Christ est-Il sous la loi maintenant? Non assurément! Il est dans une position toute nouvelle, « assis à la droite de la majesté dans les hauts lieux » (Héb. 1, 3). C'est là qu'Il est maintenant; et cette position de Christ est appliquée au chrétien par la foi. Car tandis que les Juifs étaient, de fait, sous la loi, presque tous ceux qui portent le nom de chrétiens sont, hélas! sous la loi virtuellement, c'est-à-dire par leurs pensées et leurs craintes. Mais ici j'apprends comment Dieu nous a affranchis: Christ vient et prend ma cause en main. Je Le vois prenant ma place comme médiateur; et la foi m'applique tout ce qu'Il a fait, tout ce en quoi Il est entré pour moi. J'ai ma place en Christ comme second Adam ressuscité. Christ vient et me donne une part à la position qu'Il occupe Lui-même. Que m'importe la loi? Il est vrai qu'elle me condamnait, mais Dieu a satisfait dans le corps de Christ à tous les droits que la loi avait sur moi, et désormais j'ai une vie en Christ qui est au-delà des atteintes de la loi. J'ai la vie en Lui, car le lien avec mon premier mari est rompu par la mort, et n'existe plus. Le chrétien est mort à la loi.

Est-ce que ceci enlève à la loi son autorité et sa puissance? Nullement. On me demande si je connais le pouvoir de tuer qu'a la loi? Oui, je le connais, ce pouvoir, mais je le connais comme en étant délivré, car la loi m'a tué et elle ne peut pas me tuer une seconde fois. Vous ne pouvez rendre sensible un homme mort. La loi a trouvé le péché en moi, et non seulement elle a prononcé la malédiction, mais elle l'a exécutée en Christ. Et désormais je puis en parler en paix. Ce n'est pas à la loi que je suis uni maintenant, mais à mon nouveau mari, auquel je suis uni par la foi; non pas que Dieu veuille maintenant exiger par commandement des fruits d'un arbre mauvais, mais Dieu a enté une nouvelle greffe — c'est-à-dire Christ, comme notre vie — « afin que nous portions du fruit pour Dieu ».

Vous voyez donc que si vous êtes sous la loi de quelque manière, vous êtes sous la malédiction. Vous avez du péché dans votre chair. La loi le tolèrera-t-elle? Croyez-vous qu'elle vous lâchera? Peut-elle vous délivrer du péché? Ne dites pas que la loi possède une puissance sanctifiante. Quand vous vous *placez* sous la loi, ce n'est pas que vous désiriez être bon, mais vous ne voulez pas reconnaître que vous êtes mauvais. Vous espérez tirer quelque chose de bon de votre cœur, si jusqu'à présent vous n'y avez pas réussi. Or, si Dieu attend quoi que ce soit de moi, je suis hors d'état de le Lui présenter. Dans le fait, Dieu

nous laisse souvent sous la loi, et quelle en est la conséquence? Le péché qui agit contre la loi devient transgression positive, et le péché est rendu par le commandement excessivement pécheur (v. 13). Et non seulement cela, mais les motifs du péché sont excités en moi par l'interdiction de la loi et la volonté s'élève contre le frein, pour produire la mort et la condamnation.

On entend dire souvent que retirer un homme de dessous la loi, c'est le laisser sans frein. Cela est vrai, s'il n'y a pas de réalité dans la vie de Christ; — mais Christ vit à Dieu, et nous vivons à Dieu avec Lui (Rom. 6, 10). Je vous défie d'être sous la loi avec la conscience de la sainteté de Dieu. Sous ce régime, vous ne pourriez pas plus vous maintenir un seul moment dans la présence de Sa sainteté, que d'entrer en lutte avec Sa puissance. La loi exige la justice et la vraie sainteté. Elle ne s'informe pas si vous vous servez d'elle pour votre justification ou comme règle de conduite. Elle vous prend sur son propre terrain. « Car quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort » (v. 5). Ceci n'était pas la faute de la loi. La loi de Dieu est sainte. « Mais le péché, ayant trouvé une occasion par le commandement, a produit en moi toute convoitise » (v. 8). Tant qu'il y a en nous une volonté, la loi doit nous condamner, car cette volonté résiste à la loi et à l'autorité de Dieu. La loi ne parle pas d'une nouvelle nature; elle dit : Produisez-vous ce que Dieu demande? La loi n'admet aucune excuse : elle serait une mauvaise loi si elle le faisait. Aimez-vous Dieu de tout votre cœur? Non, vous ne le faites pas. Eh bien ! c'est là du péché, et vous êtes maudit. L'effet, produit en nous par une volonté refrénée par la loi, est de pousser cette volonté contre la loi qui s'oppose à elle.

« Mais maintenant nous avons été déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus, afin que nous servions en nouveauté d'esprit et non *en* vieillesse de lettre » (v. 6). C'est une délivrance. Vous ne savez pas que vous êtes esclaves de la loi, si vous ne comprenez pas que c'est réellement une délivrance. Et comment obtenons-nous cette délivrance? — en mourant à la loi ! « Étant morts dans ce en quoi nous étions tenus » (v. 6). Je mourus sous la loi, et c'est de cette manière que je suis délivré (comp. Gal. 2, 19). La loi n'est pas morte. Elle est en pleine vigueur contre tous ceux qui sont sous sa puissance. Mais nous sommes morts sous elle. Elle nous a tués par sa justice. C'est le ministère de la mort (voyez 2 Cor. 3, 6-11). Il fut écrit sur la pierre, dans ses exigences; et j'ai une nature qui n'y satisfait pas. Il ne négligera, ni ne modifiera celles-ci, et il m'a condamné à cause de ma désobéissance, et maintenant il a eu tout son effet — en Christ, sans doute. Par la foi j'ai là ma place. Par la foi, je suis placé en Christ, j'ai une part avec Lui. Un homme s'associe à un autre homme, et lui donne tout le profit de l'association, et tous les avantages que l'affaire dont il s'agit avait déjà obtenus, sans que celui-ci ait concouru en aucune manière à les acquérir. C'est ainsi que nous tous nous sommes associés à Christ. Toutes les dettes sont payées; et j'ai une part dans tout ce qui est à Christ. Du côté de Christ tout a été grâce, car moi je n'avais rien apporté.

« Nous avons été déliés de la loi, afin que nous servions en nouveauté d'esprit, et non pas en vieillesse de lettre » (v. 6). Ce n'est pas une lettre qui exige, mais c'est un esprit qui me conduit dans ce qui est agréable à Dieu, comme participant à Sa nature — aux désirs et aux joies de celle-ci — dans la puissance de l'Esprit Saint. Ce n'est pas une loi qui me maudit parce que j'ai violé ses commandements, mais c'est ce qui me donne part à la justice, telle qu'elle est en Christ devant Dieu.

« Que dirons-nous donc? La loi est-elle péché? — Qu'ainsi n'advienne! Mais je n'eusse pas connu le péché, sinon par la loi » (v. 7). Mais la loi ne me guérissait pas du péché : au contraire, elle l'excitait; et puis elle venait à moi et apportait la mort à mon âme. Elle est donc bonne en ce qu'elle montre le besoin que nous avons de Christ.

Mais est-ce que apporter la mort à l'âme d'un homme, convertira l'homme? Jamais. Quand un homme dit : « Je n'eusse pas connu le péché, sinon par la loi », il parle de la connaissance du péché dans sa conscience, car il est évident qu'il connaissait le péché et

qu'il péchait chaque jour. « Or moi, étant autrefois sans loi, je vivais » (v. 9); je vivais dans le repos, sans me douter que j'amenais ainsi la condamnation et la mort sur mon âme. « Mais le commandement étant venu, le péché a repris vie » (v. 9) : je trouvai qu'il ne servait de rien de combattre le péché de cette manière, en pensant à la défense et par conséquent à la chose défendue, tandis que la convoitise était dans le cœur. Nous n'obtenons la victoire sur le péché qu'en détournant nos regards du péché, et nous sommes rendus capables de faire ainsi par la puissance d'un objet nouveau, savoir de Christ, qui remplit le cœur par le Saint Esprit.

« Et le commandement même qui était donné pour la vie, a été trouvé pour moi pour la mort » (v. 10). Cet effet n'est pas imputable au commandement : il avait été donné pour la vie, si l'homme avait su le garder, mais l'homme étant pécheur, le commandement a été un commandement pour la mort.

Nous trouvons le principe de tout ceci dans le verset 5, qui nous apprend une vérité fort importante : « Quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort »; déclaration qu'il faut mettre en regard du verset 9 du chapitre 8 qui en est le contraste. L'expression : « être dans la chair », que nous rencontrons ici, nous présente la condition véritable et la vraie position de l'homme. Il est devant Dieu « dans la chair », dans la nature misérable et pécheresse de l'homme déchu. Tel est l'état de l'homme, telle est la condition dans laquelle l'homme se trouve. Il n'est pas un homme mort et ressuscité. Est-ce que la loi le vivifie? Non, la loi ne peut pas donner la vie (Gal. 3, 21). Elle promet la vie à l'homme après qu'il sera arrivé à un certain point, c'est-à-dire, après qu'il aura accompli la loi et qu'il lui aura obéi. Mais comment l'homme peut-il arriver là sans la vie? Comment peut-il obéir dans une chair de péché? Pouvons-nous y arriver tant que nous sommes dans la chair et sous la loi? Écoutez le jugement que porte à cet égard l'Écriture : « Ceux qui sont dans la chair ne peuvent point plaire à Dieu; car la pensée de la chair ne se soumet pas à la loi de Dieu, car aussi elle ne le peut pas » (8, 6, 7). La loi ne donne ni la vie, ni l'Esprit, et pour obéir j'ai besoin de tous les deux. Or, nous sommes tous « dans la chair », jusqu'à ce que nous soyons « morts et ressuscités avec Christ ». Voyez la différence qu'il y a entre ce que nous lisons chapitre 7, 5 : « Car, quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres, pour porter du fruit pour la mort », et la déclaration du chapitre 8, 9 : « Or vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous; mais si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, celui-là n'est point de lui ». La loi et la chair vont ensemble : elles sont en corrélation l'une de l'autre. La loi a affaire avec l'homme comme homme — avec l'homme dans la chair — avec l'homme avant qu'il ait reçu le Saint Esprit qu'il obtient en vertu de la rédemption. Et quel est l'effet de l'action de la loi? « Les passions des péchés, lesquelles sont par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort ». — « Le péché ayant trouvé une occasion par le commandement, a produit en moi toute convoitise ». — « Le péché fut rendu par le commandement excessivement pécheur ». Est-ce là le moyen pour devenir saint?

« Car nous savons que la loi est spirituelle, mais moi, je suis charnel, vendu au péché » (v. 14). Paul ne pouvait pas dire : nous sommes charnels. Car de qui parle-t-il quand il dit « nous »? — Il parle de chrétiens. C'est pourquoi ceux-ci sont vus dans ce qu'ils possèdent comme tels en commun, c'est-à-dire *dans leur position spirituelle, ainsi considérée en Christ*. « Nous » savons que la loi ne laisse rien passer inaperçu, quant à la position d'un homme devant Dieu. Elle juge les motifs et les intentions du cœur, selon le jugement pénétrant de l'Esprit, et selon la lumière de la nature de Dieu. Mais quand l'apôtre dit : « Je suis charnel », il parle de la conscience individuelle. Les chrétiens, *comme tels*, sont « dans l'Esprit »; ils ne sont pas « charnels » : « Or vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'Esprit » (Rom. 8, 9). Il est vrai que la chair est en nous, mais si nous marchons par l'Esprit, nous ne sommes pas « dans la chair », car dans l'Esprit il y a la puissance et la

liberté selon Dieu. Ici, quoi qu'il en soit, l'homme n'est pas délivré, mais il est envisagé dans sa propre capacité d'agir vis-à-vis du mal, lorsque sa volonté a été renouvelée et qu'elle cherche la justice selon les désirs d'une nouvelle nature. La conscience individuelle de l'homme fait la découverte de ce qui est dans le cœur de l'homme, mais en présence de la loi qui juge l'ensemble du résultat. L'apôtre, à la fin du chapitre, dit constamment *Je, Je, Moi, je*, et ne mentionne pas une seule fois Christ ou l'Esprit. Il expose expérimentalement ce qu'est le cœur de l'homme, et ne parle pas de ce qu'est le cœur de Dieu. Il m'occupe de ce que je suis, comme connaissant le bien et le mal, et non pas de la position que j'ai par la foi. C'est au chapitre 8 que nous trouvons celle-ci, et là nous ne sommes pas sous la loi.

De quoi est-il question tout le long du chapitre 7? Il ne s'agit pas de savoir si l'Écriture nous y présente un homme renouvelé ou non. Je crois qu'il y est question d'un homme renouvelé, car cet homme aime la loi de Dieu selon l'homme intérieur; mais c'est d'un homme qui est sous la loi qu'il s'agit. Paul parle de l'effet de la loi, comme mesure de justice, sur la conscience, lorsqu'il n'y a dans l'homme aucune force. On ne comprendra jamais la fin de ce chapitre 7 de l'épître aux Romains, jusqu'à ce qu'on ait bien saisi qu'il y est question des effets de la loi sur un homme qui est sous la loi. Celui dont l'apôtre parle veut toujours faire le bien et ne peut jamais y parvenir. Il y a chez lui un manque absolu de puissance. N'avez-vous pas besoin de puissance pour vivre saintement? Le loi ne vous donnera jamais de force. Elle est aussi impuissante pour sanctifier, qu'elle est puissante pour maudire. L'apôtre ne s'occupe ici que du *moi*. Jusqu'à ce que Christ soit connu comme un Sauveur, et que la puissance de l'Esprit intervienne, nous affranchissant et occupant notre âme de ce que Dieu est, de ce qu'Il a fait pour nous, et de ce qu'Il place devant nous, dans l'amour qui nous garde pour nous en faire jouir, tout ce que l'âme peut dire, c'est : Je suis ceci, je suis cela! Tant que nous pensons à ce que nous avons à faire, à ce que nous devons être, nous sommes occupés de nous-mêmes. Nous nous débattons comme un homme dans un marais, à cause de la nature du sol sur lequel nous nous trouvons. Pendant que nous tâchons de retirer un pied, l'autre s'enfonce davantage. C'est donc un Sauveur qu'il nous faut. Supposons que nous parlions de la question de la paix avec Dieu, ne croyez-vous pas que si vous étiez plus saint, vous auriez plus de paix avec Dieu? Oh! sans doute, me répondez-vous. Mais s'il en est ainsi, votre sainteté ajoute donc quelque chose à la valeur du sang de Christ, ou bien vous ne vous reposez pas sur ce sang, comme faisant la paix pleinement et absolument. Votre réponse en est la preuve. La sainteté n'est-elle donc pas nécessaire? Bien au contraire; — mais je parle ainsi pour vous montrer que vous ne pouvez pas avoir la paix de cette manière, parce que le fruit de la sainteté en vous n'atteint pas à la sainteté de Dieu, et que Dieu ne veut pas que la mesure de celle-ci soit rabaissée. Nous sommes rendus coparticipants de *Sa* sainteté. Je parle ainsi pour que vous compreniez que vous ne pouvez pas devenir saints de la manière que vous supposez. La sainteté nous est donnée, quant à la nature, par la communication de la nature divine; elle est pratiquement entretenue en nous par la connaissance que nous avons que Dieu est « pour nous », et dans la paix avec Lui, paix que Christ a faite parfaitement, et qu'Il donne à celui qui croit.

J'ai déjà dit que la fin du chapitre, versets 15 à 23, est pleine de « *Je, Je, Moi, je* ». Dieu veut ainsi nous rassasier de nous-mêmes, et quand nous en serons fatigués, alors nous serons heureux qu'Il nous reçoive en grâce, et que nous en ayons fini avec la loi et avec nous-mêmes. Quel est en effet le résultat de tout ce travail? « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » (v. 24). La puissance de Dieu est devenue nécessaire. Si, par la grâce, vous avez reçu une volonté de faire le bien, il faut que vous obteniez encore la force pour l'accomplir. Est-ce que l'homme est amené à la paix peu à peu? — Non — mais il est amené à renoncer à l'effort d'y faire arriver la chair, et à reconnaître qu'il n'y a en lui aucun bien, aucune force pour faire le bien. Alors il dit : « Qui me délivrera? ». Il apprend qu'il a un « *moi* » corrompu, et qu'il a besoin de quelqu'un qui le délivre, d'un Sauveur. Tout est changé maintenant. Il regarde vers un autre que lui-

même pour accomplir ce qu'il ne sait pas faire, et il trouve que tout est déjà fait. L'homme est ramené à son véritable niveau ; alors Dieu entre sur la scène, et l'homme « rend grâce à Dieu par Jésus Christ ». C'est ainsi que l'homme reçoit de la puissance en apprenant qu'il n'en possède aucune, et en recevant la paix avec Dieu par le sang de Jésus, *en comprenant qu'il n'a pas la paix*. Il est abaissé ; — il découvre qu'il est pécheur et incapable de se corriger et d'arriver ainsi à Dieu ; — et alors Christ meurt. « Car Christ, lorsque nous étions encore sans force, est mort au temps convenable pour des impies » (Rom. 5, 6). Mais il y a ici non seulement de la force pour le combat, de manière à rendre l'homme satisfait de sa victoire, et à lui faire obtenir ainsi la paix ; mais il y a la connaissance d'une complète délivrance, accomplie par Dieu, en vue de l'état dans lequel nous nous trouvons et à la conscience duquel nous avons été amenés : nous avons le salut et la paix. J'apprends à connaître ce que je suis comme homme, et cela me rend misérable ; j'apprends à connaître ce que Dieu est pour moi, et cela me rend heureux. De plus, la résurrection qui a effacé toute trace de condamnation, m'introduit dans un état de choses nouveau, où l'Esprit donne la liberté, et nous communique l'espérance de la gloire vers laquelle elle nous conduit.

Ainsi nous apprenons, en premier lieu, que nous ne pouvons avoir deux maris à la fois ; ensuite, la doctrine que la loi provoque le péché ; puis nous voyons l'homme placé sous la loi, afin qu'il puisse acquérir ce qu'on appelle de l'expérience. Dans tout cela il s'agit toujours du *moi*, et ce n'est qu'à la fin que nous trouvons Christ et un Sauveur, et que nous « rendons grâce », quoique les deux natures restent les mêmes ; seulement la nouvelle nature marche dans la grâce, et l'ancienne est tenue pour morte. Ainsi, comme doctrine, nous apprenons que nous sommes entièrement délivrés de la loi, non pas en affaiblissant la loi, mais en lui donnant au contraire toute sa puissance — mais cette puissance tue. Celui-là affaiblit l'autorité de la loi, qui place l'homme en quoi que ce soit, sous cette autorité, en lui laissant quelque espoir. Car le péché est dans la chair, et la loi ne tolère point de péché, mais elle maudit tous ceux qui s'adonnent à ses œuvres pour les faire. Mélanger la grâce avec la loi, c'est détruire l'obligation que celle-ci impose, et renverser l'autorité de la loi qui s'exerce justement en condamnant. Nous mourons à la loi, et ensuite nous acquérons la position de Christ, étant délivrés par Sa mort et Sa résurrection. Après cela, la loi est appliquée à l'âme comme affaire d'expérience dans cette sainte voie, pour amener l'âme au sentiment de son impuissance à accomplir la loi. Il est bien plus difficile de reconnaître notre impuissance, que de reconnaître notre péché. La conscience nous parlera de péché, mais il faut une longue expérience pour que nous reconnaissions que nous n'avons point de force, quoique nous sachions que c'est la vérité, et pour que notre chair soit tellement réduite à néant, que nous n'ayons plus aucune confiance en elle ; pour que nous reconnaissions qu'il n'y a de puissance, comme il n'y a de pardon, que dans la grâce, et que c'est la découverte de ce que nous sommes qui résout définitivement la question de la paix et de la puissance, car alors il s'agit de Dieu Lui-même.